



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 10969

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées au sujet du projet d'accorder le droit aux malades de se fournir directement auprès des laboratoires dans le cas de pathologies nécessitant la prise régulière de médicaments onéreux. Les pharmaciens s'étonnent de cette proposition car c'est sur ce type de produits que leur marge est la plus faible. Il désire connaître ses intentions à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10969

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 486